

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 AVRIL 2021**

Le 22 Avril 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. Patrick LELIEVRE Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, M. Régis de COLNET, M. Thierry GOLLIOT, Mme Michèle DEFERT, M. Didier PONCET, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, Mme Angélique HUBAUD, Mme Véronique DETOUILLO

Excusé : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE,

Absentes : Mme Stéphanie DERIVIERE, Mme Florence MULTON

M. Didier PONCET a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Parc éolien territoire de Grattepanche : position du Conseil municipal
- 2) Informations diverses.

Il demande ensuite à l'assemblée l'autorisation de pouvoir ajouter un point à l'ordre du jour : une modification budgétaire avec création d'une ligne spécifique. L'assemblée accepte.

1) Décision modificative de crédit budgétaire

Monsieur LEPOETRE explique qu'il s'agit de pouvoir répondre à la demande de remboursement d'un trop perçu au titre de la taxe d'aménagement en inscrivant les crédits budgétaires nécessaires. Il propose la modification de budget suivante :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses article 10226 Taxe d'aménagement	+ 400 E
Dépenses article 2188-961 Mairie Divers	- 400 E

Le vote est à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

## 2) Parc éolien territoire de Grattepanche : position du Conseil municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre position sur la demande d'autorisation de création d'un parc éolien sur le territoire de Grattepanche qui est actuellement soumis à une enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier et propose à chacun des élus de s'exprimer s'il le souhaite sur ce sujet.

Ainsi différents points de vue, informations, prises de position ci-dessous retranscrits, ont été échangés :

Monsieur le Maire signale que la commune a reçu une affiche fin février 2021 dans le cadre de l'enquête publique correspondant à ce projet. Il est constaté un manque d'information auprès des membres du conseil municipal. La société en charge de ce parc se dit néanmoins prête à venir présenter ce projet. La réalisation de l'enquête publique pendant la durée du troisième confinement national ne permet pas de véritables échanges (réunion publique, rencontre en présentiel, etc.).

Bien qu'implanté sur le territoire de Grattepanche, ce parc est situé en limite de la commune. La hauteur des éoliennes (180 m) va au-delà des valeurs habituelles avec une grande proximité avec les premières habitations..

Monsieur LELIEVRE note que le refus de la municipalité de Sains en mars 2017 d'être dans le champ d'étude n'apparaît pas dans les documents de l'enquête publique.

Madame DETOUILLON informe qu'une pétition est en cours dans le village pour dénoncer cette implantation de parc éolien. Cela met en exergue la volonté des Samoisiens de ne pas accepter une implantation de parc éolien dans leur village.

Parmi les éléments constituant les inconvénients de ce parc, il est évoqué la baisse de la valeur des biens immobiliers inhérente à son implantation, comme constaté dans d'autres communes impactées par ce type d'installation. De ce fait les recettes de la commune via la taxe foncière risqueraient d'être réduites.

Monsieur LELIEVRE rappelle que la commune de Grattepanche touchera une taxe mais que Sains ne percevra aucune recette.

Monsieur DUBAN souhaite revenir sur le dossier similaire qui avait été soumis au vote du conseil municipal en mars 2017. Il en ressort que les projets ne sont pas si semblables qu'en apparence. En 2017 le conseil municipal avait donné un avis négatif au projet présenté.

Monsieur le Maire précise qu'à l'occasion de ce précédent vote, il n'avait été voté que sur l'étude car il considérait que tant qu'à subir ce type d'implantation d'éoliennes, autant en être acteur de manière à en appréhender aux mieux les conséquences.

Monsieur LELIEVRE rappelle que l'utilisation des voies et chemins pour y accéder n'a pas été validée par l'ancien Conseil municipal.

Des nuisances sonores considérables et des dangers induits par la circulation des engins durant les travaux de construction seront à supporter par les habitants du village.

Madame ESTEVES insiste sur les effets du transit lié à cette implantation.

Notre département compte de très nombreux parcs éoliens. La Députée de la Somme et le Président de la région Hauts de France ont des avis contraires sur l'implantation de ce parc éolien.

Monsieur DUBAN précise que sur les 4 éoliennes prévues, 3 le seraient sur des terrains de propriétaires du village. Ces derniers seraient indemnisés en conséquence. Certains intérêts financiers sont ainsi mis en exergue.

Monsieur PONCET aborde l'impact économique important que représente une implantation de ce type de parc éolien dans les communes. Ce qui explique pourquoi certaines d'entre elles, ne bénéficiant pas de trésorerie conséquente, acceptent ce type d'implantation.

Monsieur GOLLIOT informe que l'Allemagne a une approche plus globale dans ce type d'implantation pour ne pas impacter les communes.

Madame HUBAUD évoque le domaine de la Roseraie qui serait fortement impacté. Le parc éolien provoquera une perte d'attrait du village.

Un élément d'importance doit être pris en compte. Il s'agit du classement aux monuments historiques de La Roseraie et de son parc depuis le 5 mars 2020. Dans ce dossier d'implantation de parc éolien la co - visibilité de la Roseraie a été occultée.

Monsieur de COLNET a des doutes sur le démontage des éoliennes qui est obligatoire en fin de vie.

Il est ajouté que dans le contexte environnemental, le village est déjà impacté par la présence de la SECODE et bientôt par une usine de méthanisation aux portes du territoire. Monsieur le Maire demande à l'assemblée si un vote à main levée est accepté par tous. L'assemblée valide le vote à main levée.

Les élus vont voter pour ou contre l'implantation du parc éolien :

- étant donné l'absence de présentation du projet aux élus en place et aux habitants ,
- vu la hauteur excessive des éoliennes (180 m),
- étant donné la défiguration du paysage et les nuisances à la faune et à la flore,
- étant donné la dévalorisation des logements de Sains,
- étant donné l'absence d'intérêt pour la commune,
- étant donné la proximité des éoliennes par rapport aux habitations,
- étant donné les nuisances (sonores, visuels, stroboscopiques, etc...),
- étant donné le risque de baisse des recettes de la commune sur la taxe foncière.

L'assemblée vote à la majorité **CONTRE** l'implantation du parc éolien (1 vote POUR l'implantation JL DUBAN , 0 ABSTENTION, 12 CONTRE) .

### 3) Informations / questions diverses.

Monsieur le Maire donne des informations relatives à l'exploitation de la SECODE et à son avenir à court et moyen termes. Une visite en comité réduit a permis de découvrir le site. Ainsi une extension est envisagée, sans pour le moment en connaître plus de détails.

L'augmentation de la TGAP réduira forcément le volume des enfouissements et donc les recettes sur les taxes. Ainsi une TGAP multipliée par 4 en 3 ou 4 ans pourrait avoir un effet semblable sur la taxe d'enfouissement.

Monsieur le Maire rappelle que l'ARS organise un dépistage au COVID 19 dans la salle Espérance le vendredi 23 avril. Les élus, non informés au préalable, considèrent qu'un manque de communication est préjudiciable au bon déroulement de cette journée. Monsieur le Maire précise qu'il n'a été lui-même informé que très récemment.

La question de la communication interne est plus généralement abordée. Monsieur le Maire précise que les restrictions sanitaires sont sans conteste un obstacle aux échanges d'informations et à leur bonne diffusion. Néanmoins, tout en respectant ces contraintes, il est possible de se rendre en mairie régulièrement pour y aborder les questions relatives à la vie quotidienne du village et aux préoccupations des habitants.

Monsieur le Maire annonce que les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Les élus devront être disponibles à ces dates pour permettre la bonne tenue du bureau de vote. Les détails d'organisation de ces élections seront précisés prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45